

FORMATIONS

BY CNCC



URBANISME COMMERCIAL



3 DÉC. 2019
9h-17h



PARIS
8ÈME



M&M
Mall & Market



à partir de*
790€ HT

Comprendre les modifications de la loi
ELAN et de ses **décrets d'application**
publiés en 2019



Intervenants :

- **Bertrand Boullé**, Président de Mall&Market, Vice-président du CNCC, Auteur de l'ouvrage « L'urbanisme commercial » aux éditions Le Moniteur
- **Elsa Sacksick**, Avocate associée du Cabinet AdDen Avocats
- **Bertrand Marguerie**, Directeur général de Mall&Market



communication@cncc.com | Tél. : +33 (0)1 53 43 82 60

www.cncc.com



Programme**

9h00

Accueil des participants

9h30

Présentation et rappel des principales dispositions de l'urbanisme commercial : lois et décrets d'application

- Présentation des lois et décrets
- Autorisation d'exploitation commerciale et permis de construire
- Processus et démarches à suivre
 - Contenu des dossiers
 - Constitution des dossiers
 - Instruction de la demande
 - Permis modificatif
 - Désistement des recours avant la tenue de la CNAC
 - Gestion des contentieux
 - Recours, moyens et élargissement des intérêts à agir
 - Recours indemnitaires contre des requérants abusifs
 - Implications et incidences des nouvelles compositions et fonctionnements des CDAC et CNAC
 - Critères à prendre en compte dans le processus de décision
 - Gestion des autorisations délivrées en période transitoire
 - Démantèlement des constructions inexploitées
- Présentation détaillée des dispositions de la loi ELAN
 - Nouveaux dispositifs (Opérations de Revitalisation de Territoire, mesures de suspension, etc.)
- Présentation et mise en œuvre des décrets d'application de la loi ELAN publiés en 2019
 - Analyse d'impact et composition des CDAC (décret 17 avril 2019)
 - Certificat de conformité (décret 7 juin 2019)
 - Mesures de suspension (décret 26 juillet 2019)

12h30

Déjeuner

14h00

Études de cas - informations pratiques :

- **Présentation d'un dossier « idéal » de demande d'autorisation commerciale**
 - Conseils pour une optimisation des chances de réussite d'un dossier au regard des nouveaux critères
 - Intégration et mise en valeur des composantes environnementales et sociales, aménagement du territoire (dessertes, habitat, etc.)
 - Rationalisation des coûts des dossiers
 - Application des réglementations actuelles (accessibilité) et anticipation des réglementations à venir (loi biodiversité)
- **Étude de cas pratiques**
 - Identification et analyse de plusieurs cas concrets
 - Commentaires en fonction de la typologie des dossiers
 - Instruction et délais de procédures
 - Gestion concrète des contentieux
 - Evolution de la jurisprudence de la CNAC
 - Optimisation des délais
 - Gestion appropriée de la période transitoire

16h30

Conclusion

* Le tarif adhérent n'est applicable qu'aux sociétés à jour de leur cotisation.
Pour les sociétés non adhérentes au CNCC, le tarif normal s'applique soit, 990 € HT par inscription.

** Programme non définitif et susceptible d'être modifié.



LIEU DE LA FORMATION :

**La Cour Boétie
114 rue la Boétie
Paris 8^{ème}**

À retourner
avant le 22 Novembre 2019
au CICC,
3 rue la Boétie,
75008 Paris

Tél. : 01 53 43 82 60
Fax : 01 53 43 82 61

Email : communication@cncc.com

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
ET D'ANNULATION :**

• **Tarif :** le tarif adhérent n'est applicable qu'aux sociétés à jour de leur cotisation.

• **Frais d'annulation**

Toute annulation doit nous être communiquée par écrit. Pour toute annulation 30 jours avant la formation, les frais seront de 25% du montant HT de la formation, pour toute annulation de 30 à 11 jours avant la formation, les frais seront de 50% du montant HT de la formation, pour toute annulation 10 jours avant la formation, les frais seront dus en totalité. Dans ce cas, le participant pourra se faire remplacer par une autre personne de sa société.

Société :

Secteur d'activité :

Promoteur, Propriétaire, Investisseur et Gestionnaire Enseigne de distribution et de services

Association, Fédération Organisme public Conseil, Prestataire de services

Site commercial Autre (merci de préciser) :

Contact : Fonction :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : Fax :

Siren : Siret :

Code NAF :

PARTICIPANTS

Prénom : Nom :

Fonction : Email :

Téléphone : Portable :

Prénom : Nom :

Fonction : Email :

Téléphone : Portable :

TARIF ADHÉRENT CNCC	790 € HT (948 € TTC) x	=
	Numéro adhérent CNCC* :	
TARIF NORMAL	990 € HT (1 188 € TTC) x	=
	TOTAL € HT	=
	TOTAL € TTC	=

Cette formation peut être agréée au titre de la formation professionnelle continue et au titre de la formation continue des professionnels de l'immobilier.*

Adressez-vous le bulletin d'inscription dûment rempli et accompagné de votre règlement :

Par chèque à l'ordre du CICC en portant la mention « Formation urbanisme commercial » au dos du chèque.

Par virement à l'ordre du CICC à notre banque
(BNP Paribas Paris St Augustin - Compte n°30004 - 00819 - 00010483284-61
IBAN : FR76 3000 4008 1900 0104 8328 461 - BIC : BNPAFRPPPE)

Par carte bancaire :
Veuillez débiter mon compte d'un montant de €

Numéro : [] [] [] []

Date d'expiration : [] [] Cryptogramme CB : [] [] Cryptogramme AMEX : [] []

Je soussigné(e)
accepte les modalités d'inscription et d'annulation

Signature et cachet de l'entreprise



* Rappel : Suite au décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier, les professionnels de l'immobilier doivent suivre une formation continue d'une durée minimale de 14 heures par an (ou 42 heures au cours de 3 années consécutives d'exercice) pour obtenir le renouvellement de leur carte professionnelle d'agent immobilier.